

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

Affichage de la présente liste des délibérations et mise en ligne sur le site internet le **lundi 19 septembre 2022**

<b>N° de la délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Sens du vote</b>
DCM 2022-66	Ajout à l'ordre du jour : modification du règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes	Adopté à l'unanimité
DCM 2022-67	Acquisition d'un tracteur	Adopté à la majorité des suffrages exprimés 17 ont voté POUR 0 ont voté CONTRE 1 s'est abstenu : Julie VALLEROY
DCM 2022-68	Travaux de forage et de rénovation de la station d'arrosage du complexe sportif	Adopté à la majorité des suffrages exprimés 15 ont voté POUR 0 ont voté CONTRE 3 se sont abstenus : Edith MÉNAGE, Jackie VAUGON & Nicolas JOLIVET
DCM 2022-69	Convention de création de servitude de canalisation	Adopté à l'unanimité
DCM 2022-70	Déclassement de la parcelle AC 207	Adopté à l'unanimité
DCM 2022-71	Taxe d'aménagement	Adopté à l'unanimité
DCM 2022-72	Acquisition du bien cadastré AD 46, situé 2 rue du Stade	Adopté à la majorité des suffrages exprimés 17 ont voté POUR 0 ont voté CONTRE 1 s'est abstenu : Edith MÉNAGE
DCM 2022-73	Cession des terrains cadastrés AP2, AP4 et AP5	Adopté à la majorité des suffrages exprimés 17 ont voté POUR 0 ont voté CONTRE 1 s'est abstenu : Christophe RAMAUGÉ

DCM 2022-74	Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes	Adopté à la majorité des suffrages exprimés 12 ont voté POUR 0 ont voté CONTRE 6 s'est abstenu : Fred MORAINE, Karine PASTEAU, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Jackie VAUGON et Christophe RAMAUGÉ
DCM 2022-75	Tarif pour la vente de CD à la Médiathèque	Adopté à l'unanimité
DCM 2022-76	Modification du règlement de la Médiathèque	Adopté à l'unanimité
DCM 2022-77	Modification du règlement du Conseil Municipal Jeunes	Adopté à l'unanimité

Madame le Maire,  
Elisabeth MOUSSAY

Le secrétaire de séance,  
Christophe RAMAUGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE-MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maité LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

### **DCM 2022-66 : Ajout à l'ordre du jour**

Classification 5.2.3.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :  
Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes.

### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY

Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Fouilletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maïté LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

### **DCM 2022-67 : Acquisition d'un tracteur**

Classification 1.1.9.

Rapporteur : Patrick RICHARD

Il est proposé au conseil municipal le devis pour l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques, en remplacement des 2 tracteurs existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acquérir un tracteur au prix de 56 230 € HT, soit 67 476 € TTC auprès de Class Réseau Agricole
- D'accepter la reprise des 2 tracteurs pour 16 000 € HT, soit 19 200 € TTC par Class Réseau Agricole
- D'autoriser Mme le Maire à signer le bon de commande

### **DÉCISION :**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

17 ont voté pour

0 ont voté contre

1 s'est abstenu : Julie VALLEROY

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Fouilletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maïté LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

**DCM 2022-68 : Travaux de forage et de rénovation de la station d'arrosage du complexe sportif**  
Classification 1.1.9.

**Rapporteur :** Patrick RICHARD

Vu la nécessité d'effectuer les travaux de forage et de rénovation de la station d'arrosage du complexe sportif, Madame le Maire présente au conseil municipal les devis suivants :

Entreprise Cissé pour le forage : 21 604,35 € HT

Entreprise LESIEUR pour la rénovation de la station d'arrosage : 17 142,20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'effectuer les travaux
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget
- 

### **DÉCISION :**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

15 ont voté pour

0 ont voté contre

3 se sont abstenus : Edith MÉNAGE, Jackie VAUGON et Nicolas JOLIVET

*Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY

Le secrétaire,  
Christophe RAMAUGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maité LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

#### **DCM 2022-69 : Convention de création de servitude de canalisation**

Classification 2.2.8.

**Rapporteur :** Elisabeth MOUSSAY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une servitude sur les parcelles cadastrées :

AM n°72, appartenant à Frédéric HARDOUIN, demeurant, 8 rue des Lavanderies à Sablé-sur-Sarthe et AM n°54, appartenant Madeleine AVISSE, demeurant, 36 rue de La Suze à Cérans-Foulletourte, Martine AVISSE, demeurant, 10 chemin aux bœufs à Guécélard, Éric AVISSE, demeurant, 2 rue de la Boule d'Or à Cérans-Foulletourte et Anita AVISSE, demeurant, 6 allée des primevères à Poissy pour le passage d'une canalisation, à une profondeur de 0,80m à 1,00m pour effectuer des travaux de drainage au cimetière.

Vu le plan de situation, avec le tracé approximatif de la canalisation.

Considérant que les frais de servitude, d'acte notarié et des travaux seront à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur ce projet et d'autoriser Madame le Maire à signer cet acte de servitude.

#### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maïté LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

#### DCM 2022-70 : Déclassement de la parcelle AC 207

Classification 2.2.8.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-2 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnées à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public et à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »

Considérant la volonté de la commune de céder 60 m<sup>2</sup>, cadastré AC 207 située La Boule D'or, Rue de Chapel Saint-Léonard, par délibération n° DCM 2022-36 en date du 09 mai 2022 à la SCI SENIORS 72 représenté par Monsieur Jacky BOULIDARD,

Considérant le document d'arpentage en date du 16 juin 2021 ci-annexé, établi par le cabinet LOISEAU, géomètre expert.

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou l'usage direct du public dans la mesure où le conseil municipal a décidé de vendre ces 60 m<sup>2</sup>,

Considérant qu'il résulte de cette situation un déclassement de ce bien,

Le conseil municipal,

- Décide du déclassement du bien cadastré AC 207 sis la Boule D'or, rue de Chapel Saint-Léonard du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et à la vente de ce bien comme indiqué dans la délibération n° DCM 2022-36 en date du 09 mai 2022.

#### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 14/09/2022

Affichage: 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents** : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s)** : Roger PIERRIEU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maïté LECHAT-LEJEUNE

***En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,***

**Est nommé secrétaire de séance** : Christophe RAMAUGÉ

### **DCM 2022-71 : Taxe d'aménagement**

Classification 7.2.5.

**Rapporteur** : Elisabeth MOUSSAY

Vu la délibération du 23 novembre 2011 fixant le taux de taxe d'aménagement de la commune ;  
Vu les délibérations du 12 novembre 2013, du 25 février 2014 et du 21 octobre 2014 fixant les éventuelles exonérations ;  
Vu la délibération n°15 du 17 septembre 2019 approuvant le principe d'un reversement à hauteur d'un point de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Val de Sarthe,

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide :

De conserver sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3.5 % ;

De conserver les exonérations ;

De conserver le reversement à hauteur d'un point de la taxe d'aménagement pour la Communauté de Communes.

### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

*Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY

Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022  
Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Fouletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maité LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance : Christophe RAMAUGÉ**

### **DCM 2022-72 : Acquisition du bien cadastré AD 46, situé 2 rue du Stade**

Classification 3.1

**Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner pour le bien cadastré AD 46, situé 2 rue du Stade, en date du 17 juin 2022 précisant que la collectivité souhaite préempter sur ce bien pour la somme de 90 000 €,  
Vu l'avis des domaines en date du 21 juillet 2022,

Considérant :

Que les propriétaires M. BOUGARD Régis en date du 19 août 2022, M. BOUGARD Alain et Mme BOUGARD Réjane en date du 16 août ont donné leur accord pour la somme de 95 000 €,  
Que ce bien cadastré AD 46, situé 2 rue du Stade représente un intérêt pour la commune,  
Que les frais d'acte seront à la charge de la commune de Cérans-Fouletourte,

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal

- Autorise l'acquisition par la commune de Cérans-Fouletourte du bien cadastré AD 46, situé 2, rue du Stade au prix de 95 000 €
- Précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de Cérans-Fouletourte
- Autorise Mme le maire à signer l'acte à intervenir

### **DÉCISION :**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

17 ont voté pour

0 ont voté contre

1 s'est abstenu : Edith MÉNAGE

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE-MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maïté LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance : Christophe RAMAUGÉ**

### **DCM 2022-73 : Cession terrains cadastrés AP 2, AP 4 et AP 5**

Classification 3.2

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu l'avis des domaines en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la proposition de la SCI SCCT, représentée par Mme CHESNIER Samantha, à 2.90 € m<sup>2</sup>,

Considérant :

- Que le propriétaire, la SCI SCCT, représentée par Mme CHESNIER Samantha, a souhaité faire l'acquisition des parcelles AP 2 d'une superficie de 7 913 m<sup>2</sup>, AP 4 d'une superficie de 4 517 m<sup>2</sup> et AP 5 d'une superficie de 5 169 m<sup>2</sup>,

- Que ces parcelles, d'une superficie de 17 599 m<sup>2</sup> ne sont plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent aucune utilité pour la commune de Cérans-Foulletourte,

- Que les frais d'acte seront à la charge de la SCI SCCT.

- Que ces opérations immobilières pouvaient être considérées comme des opérations patrimoniales placées hors du champ d'application de la TVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise la cession par la commune de Cérans-Foulletourte des dites parcelles au profit de la SCI SCCT, représentée par Mme CHESNIER Samantha au prix de 51 000 €

- précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

- autorise Mme le Maire à signer l'acte à intervenir.

### **DÉCISION :**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

17 ont voté pour

0 ont voté contre

1 s'est abstenu : Christophe RAMAUGÉ

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents** : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s)** : Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maité LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance** : Christophe RAMAUGÉ

### **DCM 2022-74 : Subvention exceptionnelle au comité des Fêtes**

Classification 7.5.2.

Rapporteur : Christelle GAUTIER

Vu le courrier reçu par le Comité des Fêtes,  
Considérant le préjudice subi lors de l'annulation du feu d'artifice pour le Comité des Fêtes,  
Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder cette subvention exceptionnelle de 500 €
- Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget

### **DÉCISION :**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

12 ont voté pour

0 ont voté contre

6 se sont abstenus : Fred MORAINÉ, Karine PASTEAU, Hervé GARANDEL,  
Julie VALLEROY, Jackie VAUGON et Christophe RAMAUGÉ

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maité LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

#### **DCM 2022-75 : Tarifs pour la vente de CD à la Médiathèque**

Classification 8.9.

Rapporteur : Fred MORAINÉ

Vu le nombre conséquent de CD au sein de la médiathèque,  
Vu la proposition de la commission culture en date du 7 septembre 2022,  
Il est proposé de mettre en vente un certain nombre de CD,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter cette vente
- de fixer le prix d'1 euro le CD
- d'autoriser Madame le Maire à reconduire cette opération en tant que de besoin

#### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY

Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents** : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s)** : Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maïté LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance** : Christophe RAMAUGÉ

### **DCM 2022-76 : Modification du règlement intérieur de la Médiathèque**

Classification 8.9.

Rapporteur : Fred MORAINÉ

Vu la modification du règlement intérieur de la médiathèque établie en commission culture le 07 septembre 2022,

Il est proposé d'ajouter à l'article 9 : « toute carte collective ne peut être utilisée à des fins personnelles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur

### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

*Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY

Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220912-DCM2022-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 15/09/2022



Date de la Convocation	07/09/2022
Date de l'affichage	19/07/2022
Date de la publication	19/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	14
Procurations	4
Votants	14
Exprimés	18

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 12 septembre 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 7 septembre 2022.

**Présents :** Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

**Excusé(s) et représenté(s) :** Roger PIERRIEAU représenté par Elisabeth MOUSSAY, Nicolas JOLIVET représenté par Jackie VAUGON, Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Romain TOURANCHEAU, Floriane De MATOS représentée par Christelle GAUTHIER, Valérie RIOLÉ, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Maité LECHAT-LEJEUNE

**En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Est nommé secrétaire de séance :** Christophe RAMAUGÉ

### **DCM 2022-77 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes**

Classification 5.2.1.

**Rapporteur :** Karine PASTEAU

Il est proposé de modifier :

Article 3 : inscription

- les jeunes conseillers sont élus pour un mandat de 2 ans
- Les électeurs seront les élèves des classes de CM1, CM2
- 

Le règlement devra être signé des parents et de l'enfant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur

### **DÉCISION :**

**Adopté à l'unanimité**

(Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire  
Christophe RAMAUGÉ